



# Les Ateliers HappyFuture des RSSI de la santé

pour la production collective de ressources e-Learning

# Les Ateliers des RSSI ce sont...



**Des modules e-Learning  
actualisés tous les ans**



**Des RSSI de la santé  
maîtres de la conception**



**Un financement mutualisé  
de projets participatifs**

# Les Ateliers des RSSI ce sont...

## Actualisation & nouveautés

Profitez chaque année de contenus nouveaux ou actualisés, pour rester en ligne avec vos besoins, avec l'actualité et avec les nouvelles formes de pédagogie. Profitez chaque année de contenus nouveaux ou actualisés, pour rester en ligne avec vos besoins, avec l'actualité et avec les nouvelles formes de pédagogie.

## Co-conception accompagnée

Décidez des thématiques à réaliser et des contenus à produire, en co-concevant avec vos pairs dans un process accompagné d'écriture.

## Financement collectif

Participez avec vos pairs au financement du projet annuel et devenez propriétaire de nouveaux contenus à un tarif très attractif.

# Deux formes d'adhésion au collectif...

## Membre contributeur

€TTC **3000** / an

### Rôle et profit

- Vous vous engagez personnellement dans la co-conception des modules et garanzissez une disponibilité de temps pour participer à un minimum de 3 ateliers sur l'année (soit un équivalent de 7h environ).
- Vous devenez propriétaire des ressources réalisées par le groupe de conception auquel vous avez participé et à tous les autres contenus éventuellement produits dans le cadre d'Ateliers RSSI sur l'année.

## Membre bénéficiaire

€TTC **6000** / an

### Rôle et profit

- Vous participez au financement de la production de nouveaux modules, mais n'intervenez pas dans la co-conception de ces derniers.
- Vous devenez propriétaire de toutes les ressources réalisées sur l'année dans le cadre d'Ateliers RSSI.

# Un objectif la première année...

## Refonte et actualisation des ressources SSI existantes

### LES OBJECTIFS

- Recomposer **4 modules e-Learning** autour des **fondamentaux de la sécurité SI** (soit 1h20 de formation)
- Proposer de **nouveaux modules aux formats adaptés et repensés**, pour mieux répondre aux besoins actualisés de sensibilisation SSI et des contraintes/difficultés d'engagement des professionnels de santé
- S'appuyer sur les **contenus 100% santé** réalisés en 2014 et 2021 avec la CAIH et sur une réingénierie pédagogique éprouvée

### LA MISE EN ŒUVRE

- Lancement des ateliers de co-conception : Février 2023
- Livraison des premiers modules : Fin du 1<sup>er</sup> semestre 2023
- Livraison finale : Septembre 2023

### LE FINANCEMENT

Cout du projet 2023 :	48 000 €TTC
Prise en charge par HappyFuture :	<b>9 000 €TTC</b>
Budget à financer par les membres :	<b>39 000 €TTC</b>



## Questions/Réponses sur les Ateliers et le projet 2023

---

### ? A quel type d'établissement s'adresse cette offre ?

Les Ateliers HappyFuture des RSSI de la santé peuvent accueillir tous les établissements de santé, sanitaires ou médico-sociaux, mais ce sont principalement au démarrage les GHT ou CHU qui logiquement seront les premiers adhérents.

### ? Les modules produits pourront-ils être utilisés sur n'importe quelle plateforme LMS ?

Oui, les modules réalisés seront produits au standard SCORM 1.2, ce qui signifie qu'ils peuvent être intégrés et diffusés sur n'importe quelle plateforme LMS. Si vous ne disposez pas de telle plateforme e-Learning, HappyFuture propose un portail e-Formation (oZe Santé) qui offre ce service.

### ? Comment se composera un module ?

Un module représentera environ 20 minutes de formation sur un sujet. Il associera 3 séquences : une vidéo de compréhension des enjeux, des activités d'acquisition des notions, et des saynètes de mise en situation.

### ? Qu'advient-il si le budget cumulé des adhésions est supérieur à celui requis pour la réalisation du projet annuel proposé ?

Si la somme des adhésions dépasse le budget fixé, comme par exemple pour 2023 un besoin de 39 000 €TTC, le reliquat permettra de produire d'autres contenus, selon la ou les thématiques choisies par la communauté des adhérents.

### ? Qu'advient-il si le budget cumulé des adhésions est inférieur à celui requis pour la réalisation du projet annuel proposé ?

Si la somme des adhésions est inférieure au budget fixé pour la réalisation du projet proposé, comme par exemple pour 2023 un besoin de 39 000 €TTC, le nombre de modules produits sera ajusté au budget disponible sur l'année. La réalisation des modules non financés pourra être reportée sur l'année suivante.

### ? Quels projets pour les années suivantes ?

L'ambition des Ateliers des RSSI est de s'inscrire dans la durée, afin de proposer chaque année de nouvelles ressources aux RSSI, dans le but de les aider à conduire leurs actions de sensibilisation. Cela dans un cadre de coûts réduits et maîtrisés. Passé ce premier projet en 2023 de refonte des fondamentaux de la SSI, les actions des Ateliers RSSI pourront porter sur une actualisation régulière des contenus existants, un développement de nouvelles thématiques autour du SI, ou le ciblage de domaines plus experts visant des profils spécifiques. Ces choix de chantiers annuels seront définis par la communauté des adhérents et HappyFuture se mettra au service des projets définis pour accompagner leur mise en œuvre et leur réalisation.



**Vous souhaitez devenir membre  
ou simplement en savoir plus ?**

**Contactez-nous**